

Avantages

Pourquoi l'installer ?

Cyclistes, au feu rouge, cédez le passage !

Quel est l'avantage du « cédez-le-passage cycliste au feu » ?

En plus de permettre aux cyclistes d'économiser de l'énergie en limitant les arrêts, le « cédez-le-passage cycliste au feu » améliore la sécurité, sous réserve d'être correctement pratiqué.

✗ Sans le « cédez-le-passage cycliste au feu »

Lorsqu'un véhicule cohabite avec un cycliste, le conducteur risque d'accrocher le cycliste au feu vert. Quand les usagers, conducteur et cycliste, démarrent, le cycliste peut se retrouver coincé entre le véhicule et le trottoir par manque de visibilité du fait de l'angle mort ou par manque de vigilance.



✓ Avec le « cédez-le-passage cycliste au feu »

Au feu rouge, en présence du « cédez-le-passage au feu », le cycliste laisse passer les autres usagers, puis profite du temps résiduel du feu rouge pour franchir le carrefour vide en toute sécurité.



Pourquoi installer le « cédez-le-passage cycliste au feu » ?

L'automobiliste isolé dans sa voiture ne peut pas communiquer avec les autres usagers. Le feu intervient comme un substitut à la communication pour gérer les conflits. Les cyclistes ne sont pas confinés et communiquent facilement, ce qui leur permet de s'affranchir sans danger des contraintes imposées aux automobilistes.

Les feux de circulation sont présents en ville pour fluidifier le trafic motorisé et ne sont pas garants de la sécurité. Les feux ont permis d'adapter la ville à la voiture, afin de lui offrir les meilleures conditions de circulation possibles. La mise en place de ces dispositifs s'est faite au détriment des usagers vulnérables.

Aujourd'hui, la possibilité d'installer le « cédez-le-passage cycliste au feu » s'inscrit dans une logique de modification du code de la route qui favorise l'apaisement de l'espace public, en conciliant fluidité et sécurité.



Fédération française
des Usagers de la Bicyclette
12 rue des Bouchers • 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 75 71 90
contact@fub.fr
www.fub.fr

Distribué par :

Ce dépliant a été rédigé par l'association
Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) : www.mdb-idf.org - courrier@mdb-idf.org
Tous droits de reproduction réservés © : FUB/MDB - janvier 2018

Crédit illustrations : Mieux se Déplacer à Bicyclette, Crédit photos : MDB Sceaux (Couv) / Photo Cycling / Place au vélo Nantes



Mode d'emploi et bon usage du « cédez-le-passage cycliste au feu »



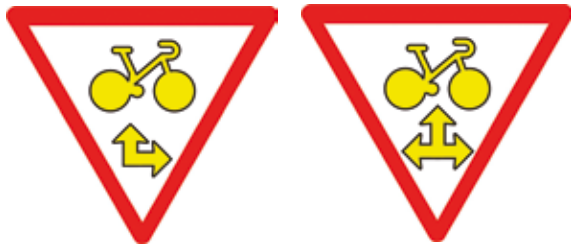
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Qu'est-ce que le « cédez-le-passage cycliste au feu » ?

Le « cédez-le-passage cycliste au feu » est une signalisation installée sous les feux tricolores, afin de signifier aux cyclistes qu'il leur est autorisé de franchir le feu au rouge à condition d'avoir cédé le passage au trafic motorisé, aux vélos et aux piétons ayant le vert.

Cette signalisation prend la forme d'un panonceau « cédez-le-passage » classique avec un symbole vélo et des flèches directionnelles. À noter qu'il existe également une version lumineuse.



Exemples de panonceaux « cédez-le-passage cycliste au feu »

Suite à une première législation permettant seulement aux cyclistes de tourner à droite au feu rouge, le code de la route est modifié en 2015, autorisant dorénavant les mouvements sans restriction de direction au « cédez-le-passage cycliste au feu ».



Cette autorisation s'applique **uniquement** lorsque que le panonceau est présent et **seulement** pour les directions signalées par celui-ci.

Comment utiliser le « cédez-le-passage cycliste au feu » ?

Le « cédez-le-passage cycliste au feu » est un dispositif qui donne un **avantage important aux cyclistes**. De sa bonne pratique dépend son déploiement sur le territoire.



Pour cela, il est donc important de **bien connaître son fonctionnement** :

- À un carrefour à feu, même avec la présence d'un panonceau « cédez-le-passage cycliste au feu », **les usagers** et en particulier les **piétons engagés au vert gardent la priorité**. Attention, le piéton qui a commencé à traverser au vert reste prioritaire même si la figurine passe au rouge pendant sa traversée.
- Dans le code de la route, la notion de « cédez-le-passage » est **un signal de perte de priorité** pour les usagers qui le rencontrent. Ceci veut dire qu'il est interdit de franchir le carrefour si un usager prioritaire est gêné par notre manœuvre.
- Céder le passage, c'est respecter l'usager qui dispose du feu vert et ne pas lui faire peur. Ainsi, il est conseillé de passer derrière cet usager pour qu'il n'ait pas à ralentir ou à changer de trajectoire.

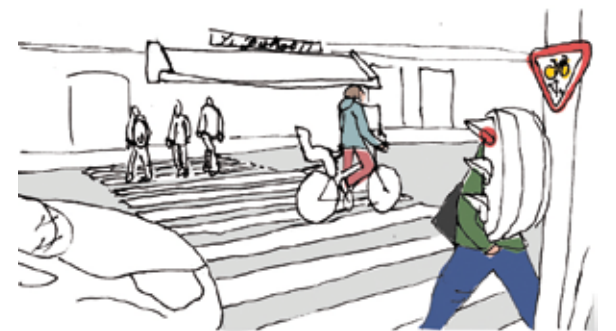
Il peut donc être nécessaire de s'arrêter si l'on risque de gêner d'autres usagers car en aucun cas le « cédez-le-passage cycliste au feu » ne peut donner la priorité.



1. Lorsque les piétons traversent ou souhaitent s'engager, le cycliste doit s'arrêter au feu.



2. Après avoir laissé passer les piétons, le cycliste passe derrière eux pour ne pas les gêner, ni les ralentir.



3. Le cycliste franchit le carrefour en prêtant attention aux autres usagers prioritaires qu'il pourrait rencontrer.